



Haro sur la presse au Sénégal

Le SNJ et le SNJ-CGT dénoncent une nouvelle atteinte à la liberté d'expression au Sénégal. Le mardi 7 mars, le journaliste sénégalais Pape Ndiaye a été placé en détention provisoire, à la suite de son intervention dans une émission de Walf TV. Chroniqueur judiciaire, il avait affirmé que 19 substituts du procureur avaient demandé un non-lieu pour Ousmane Sonko, dans l'affaire « Sweet beauty ». Cette affaire, dans laquelle le principal opposant au Président Macky Sall est soupçonné d'avoir violé une hôtesse d'un salon de massage, enflamme le pays car elle risque de l'écarter de la prochaine élection présidentielle.

Le parquet n'a pas démenti les informations de Pape Ndiaye. Mais le chroniqueur judiciaire se serait trompé sur le nombre de substituts. Quoi qu'il en soit, les chefs d'inculpation du journaliste sont tombés comme un couperet : il est accusé de provocation d'un attroupement, d'outrage à magistrat, d'intimidation et de représailles contre un membre de la justice, de discours portant discrédit sur un acte juridictionnel, de diffusion de fausses nouvelles et de mise en danger de la vie d'autrui.

Pour de nombreux journalistes sénégalais, ces accusations sont disproportionnées par rapport aux faits reprochés. Elles risquent d'intimider la presse et de conduire les journalistes à s'auto-censurer, alors que la tension est de plus en plus palpable dans le pays, à l'approche de l'élection présidentielle. Cette arrestation intervient quelques mois après celle d'un autre journaliste, Pape Ale Niang, pour des motifs similaires, dans un climat de persécution des opposants.

Le SNJ et le SNJ-CGT réclament la libération immédiate de Pape Ndiaye et soutient les journalistes sénégalais qui réclament depuis des années la suppression des peines privatives de liberté pour des délits de presse. Les risques de se retrouver en prison pour diffusion de fausse nouvelle - ou pour divulgation d'informations susceptibles de porter atteinte à la sécurité de l'Etat - agissent en effet comme une menace permanente sur les journalistes sénégalais, surtout lorsque les arrestations se multiplient, comme c'est le cas actuellement.

Paris, le 21 mars 2023.